

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

HTR* HT TTC Lorsque le demandeur récupère la TVA, le montant récupéré doit apparaître dans les ressources publiques.

Bénéficiaire du Projet : _____
 Intitulé du Projet : _____

DEPENSES			RESSOURCES			
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant	%	
Dépenses éligibles			Ressources			
1 - dépenses directes			1 – aides publiques			
Acquisitions immobilières : - bâtiment - terrain Travaux : - Lot 1 - Lot 2 - Lot... Matériel – équipements : Acquisition et pose des jeux Amortissements Prestations intellectuelles : - études - frais de maîtrise d'œuvre/assistance à maîtrise d'ouvrage - frais de conseil, d'expertise ... Autres dépenses : - déplacements - fournitures - frais de communication de l'opération - autres (à préciser) Dépenses de personnel (salaires et charges) - -			Union européenne			
			État - DETR			
			Région			
			Département			
			Communes ou groupements de communes			
			Établissements publics			
			Autres (à préciser)			
			...			
			Sous-Total aides publiques			0,00 €
			2 – autres ressources			
- aides privées						
...						
...						
...						
Sous-Total autres ressources	0,00 €					
			3 – autofinancement sur dépenses éligibles			
			- fonds propres			
			- emprunts			
			- crédit bail			
			- autres			
			...			
			...			
			Sous-Total autofinancement sur dépenses éligibles	0,00 €		
			4 – contributions en nature			
			- apport de terrains, de bien immeubles, d'équipements, matériels			
			- apport de services			
			- apport via du travail non rémunéré			
			Sous-Total contributions en nature	0,00 €		
Sous-Total dépenses directes	0,00 €	0,00 €				
2 - dépenses indirectes						
Préciser la base de calcul :						
- coûts réels avec clé de répartition						
- coûts simplifiés (taux forfaitaires, coûts unitaires, montants forfaitaires)						
- dépenses indirectes de personnel						
- dépenses indirectes de fonctionnement						
Sous-Total dépenses indirectes	0,00 €	0,00 €				
3 - contributions en nature						
- apport de terrains, de bien immeubles, d'équipements, matériels						
- apport de services						
- apport via du travail non rémunéré						
Sous-Total contributions en nature	0,00 €	0,00 €				
Sous-Total des dépenses éligibles	0,00 €	0,00 €				
S'il y a lieu, recettes nettes générées par le projet (à déduire)	0,00 €	0,00 €				
Total des dépenses éligibles (assiette éligible)	0,00 €	0,00 €	Total des ressources (sur assiette éligible)	0,00 €		
Le cas échéant			Ressources sur assiette non éligible (à préciser)			
Investissements non éligibles (à préciser)			...			
...			...			
...			...			
Total des dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	Total des ressources sur assiette non éligible	0,00 €		
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL	0,00 €		

* Si HTR, inscrivez les montants dans la colonne TTC

ECHANCIER PREVISIONNEL DES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION

L'année N est l'année en cours

	Montants		
	Semestre 1	Semestre 2	
Année N		300 000,00 €	300 000,00 €
Année N+1			0,00 €
Année N+2			0,00 €
Année N+3			0,00 €
Année N+4			0,00 €
	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €